



RÉGION ACADÉMIQUE
BRETAGNE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Rennes, le

Le chef d'établissement

Madame, Monsieur,

Lycée et collège Emile Zola

Lors de sa réunion du 20 septembre 2018, le conseil d'administration du lycée Emile Zola a décidé de proposer aux familles des élèves la possibilité d'accéder au restaurant scolaire par le biais d'un lecteur biométrique.

Pour les familles et les élèves, ce système permet de résoudre le problème récurrent des cartes oubliées, perdues ou cassées (la nouvelle carte est actuellement facturée 5€). Le prêt de carte au profit d'un autre élève devient par ailleurs impossible et permet donc d'identifier les élèves ayant déjeuné (ou pas) avec certitude.

Ce système biométrique, basé sur le contour de la main, est autorisé par la CNIL depuis sa délibération n° 2006-103 du 27 avril 2006¹. Chaque personne possède un code qui est authentifié à chaque passage par la vérification du contour de la main (et non pas de l'empreinte digitale) préalablement enregistré.²

Les familles qui le souhaitent peuvent conserver le système à carte, mais veilleront à ce que leur enfant soit toujours muni de sa carte pour l'accès au self, faute de quoi l'élève devra déjeuner en fin de service.

Nous vous remercions de nous autoriser à enregistrer le contour de la main de votre enfant en retournant ce courrier complété. Vous disposez par ailleurs d'un droit d'accès et de rectification des données en contactant l'établissement.

Le chef d'établissement,
SIGNE

Jean Desmares

Nom prénom du responsable légal

Nom et prénom de l'élève

Classe

J'autorise mon enfant à utiliser le système d'accès biométrique au self.

Je n'autorise pas mon enfant à utiliser le système d'accès biométrique au self et demande à conserver le système d'accès par carte.

Signature

¹ <https://www.cnil.fr/fr/declaration/au-009-biometrie-acces-aux-cantines-scolaires>.

NB : Suite à l'entrée en application du RGPD, les autorisations uniques adoptées par la CNIL n'ont plus de valeur juridique à compter du 25 mai 2018. Dans l'attente de la production de référentiels RGPD, la CNIL a décidé de les maintenir accessibles afin de permettre aux responsables de traitement d'orienter leurs premières actions de mise en conformité.

² Les données sont conservées le temps de la scolarité de l'élève et détruites la semaine suivant sa désinscription.